



Congés / arrêt maladie et heures travaillées

Par **le novice**, le **28/03/2019** à **11:38**

Bonjour,

Je suis entraineur salarié dans une association sportive et je suis à temps plein (35h/s)

Je dois comptabiliser toutes mes heures travaillées dans un "planning" , je suis donc à la fin du mois généralement entre 140 et 200h selon qu'il y ait des compétitions les week end ou non. Si je suis en congé par exemple 4 jours durant un mois lorsque c'est les vacances et qu'il n'y a pas d'entrainement ou de stage, je peux donc me retrouver à 120h sur les 151h prises pour base.

Ma question est simple : est ce que les 4 jours de congés payés doivent rentrer dans les heures travaillées sur mon planning ? Parce que si elles ne rentrent pas dedans, je suis à 120h et donc "31h " à rattraper , mais si oui, cela me rajoute les horaires que je fais habituellement à mon temps de travail et donc pas d'heures à rattraper.

Ma 2ème question est similaire à la première mais elle concerne l'arrêt de travail, si je suis en arrêt 6 jours pour maladie. Est ce que les heures que je fais habituellement sont comptabilisés dans le planning ou non ?

Merci d'avance pour votre temps et votre réponse